

SMALTO SA

Société anonyme

55 rue Pierre Charron,

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

SMALTO SA

Société anonyme

55 rue Pierre Charron,

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

À l'assemblée générale de la société SMALTO SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SMALTO SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 8 mars 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2021 12			Exercice N-1 31/03/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	23 003	23 003					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	2 159	2 159					
Autres immobilisations corporelles	145 542	127 781	17 762	17 762				
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	17 817 034	4 000 000	13 817 034	14 817 034	1 000 000	6.75		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	191 894		191 894	189 498	2 396	1.26		
Total II	18 179 633	4 152 943	14 026 690	15 024 294	997 604	6.64		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	2 734 928		2 734 928	1 595 978	1 138 950	71.36	
	Autres créances	34 495 188	5 000	34 490 188	31 745 475	2 744 714	8.65	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	180 924		180 924	424 250	243 326	57.35		
Charges constatées d'avance (3)	6 000		6 000	15 912	9 912	62.29		
Total III	37 417 041	5 000	37 412 041	33 781 615	3 630 426	10.75		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	55 596 674	4 157 943	51 438 731	48 805 909	2 632 822	5.39		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0
33 753 751

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/03/2021	12	31/03/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 194 961)	2 194 961		2 194 961			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 322 554		19 321 537		1 017	0.01
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	64 139		64 139			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	2 925 579		2 925 579			
	Report à nouveau	7 959 955		6 705 336		1 254 619	18.71
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 203 629		1 254 619		50 990	4.06
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	15 343 648		16 546 260		1 202 613	7.27	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles	10 518 588		10 218 589		299 999	2.94
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	320		320			
	Emprunts et dettes financières diverses	21 307 710		19 235 601		2 072 109	10.77
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 364 874		2 407 607		1 042 732	43.31
	Dettes fiscales et sociales	459 917		271 266		188 651	69.54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	2 443 674		126 266		2 317 408	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	36 095 083		32 259 649		3 835 434	11.89
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	51 438 731		48 805 909		2 632 822	5.39

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 787 413

3 024 088

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2021 12			Exercice N-1 31/03/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	852 686		852 686	1 040 074		187 388	18.02
Chiffre d'affaires NET	852 686		852 686	1 040 074		187 388	18.02
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				12 539		12 539	100.00
Autres produits			10 140	2 256		7 883	349.38
Total des Produits d'exploitation (I)			862 826	1 054 870		192 044	18.21
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			958 971	1 154 754		195 783	16.95
Impôts, taxes et versements assimilés			4 463	3 118		7 581	243.13
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0	13 030		13 029	100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			954 509	1 170 902		216 393	18.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			91 683	116 032		24 349	20.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2021	12	31/03/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	380 137		383 639		3 502	0.91
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)			157		157	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	380 137		383 796		3 659	0.95
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 000 000		1 000 000			
Intérêts et charges assimilées (4)	500 677		527 985		27 308	5.17
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 500 677		1 527 985		27 308	1.79
2. Résultat financier (V-VI)	1 120 540		1 144 189		23 648	2.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 212 223		1 260 221		47 997	3.81
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 594		10 000		1 406	14.06
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	8 594		10 000		1 406	14.06
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4 398		4 398	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			4 398		4 398	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 594		5 602		2 992	53.42
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	1 251 557		1 448 666		197 110	13.61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 455 186		2 703 285		248 099	9.18
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 203 629		1 254 619		50 990	4.06

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	10
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Composition du capital social	13
Autres immobilisations incorporelles	14
Evaluation des immobilisations corporelles	14
Evaluation des amortissements	15
Titres immobilisés	15
Evaluation des créances et des dettes	15
Dépréciation des créances	15
Obligations convertibles ou échangeables	16
Disponibilités en Euros	18
Produits à recevoir	19
Charges à payer	20
Charges et produits constatés d'avance	21
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	22
Variation des capitaux propres	22
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	24
Rémunération des dirigeants	25
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	26
Honoraires des commissaires aux comptes	26
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	28
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	29
Liste des filiales et participations	30

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 51 438 730.67 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 852 686.01 Euros et dégageant un déficit de 1 203 629.42- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Le déménagement du siège social a été réalisé le 01/04/2021. Il se situe dorénavant au 55 rue Pierre Charron 75008 PARIS et est encadré par un bail entre Acanthe et Smalto SA. Ce déménagement permettra une économie de loyer et charges locatives de plus de 540K€.

L'Assemblée générale ordinaire qui s'est prononcée sur l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 mars 2020 s'est finalement tenue en date du 30 juin 2021 suite à des prorogations de délai obtenues. Le résultat au 31 mars 2020 a donc été affecté, dans les comptes au 31 mars 2021, en résultat en instance d'affectation figurant dans le poste "Report à nouveau" du bilan. Dans le tableau de variation des capitaux propres (cf. supra), ce résultat a été mis en évidence sur la ligne "Affectation du résultat par l'AGO" afin de faire ressortir le montant exact des capitaux propres à l'ouverture de notre exercice.

La société Smalto a obtenu une prorogation de délai pour la tenue de son assemblée générale ordinaire amenée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels au 31 mars 2021 jusqu'au 31 mars 2022.

En date du 21 septembre 2021, la société Smalto a reçu de l'Administration fiscale un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices allant du 1er avril 2017 au 31 mars 2021. Ce contrôle est toujours en cours à ce jour.

En date du 15 octobre 2021, la société Acanthe Développement a cédé à la société

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Rodra Investissements SCS la créance Smalto SA, arrêtée dans ses comptes au 30 septembre 2021, pour un montant de 1.435.558,93 euros.

En date du 20 octobre 2021, la société Rodra Investissements SCS a cédé à la société Cadanor la créance Smalto SA, qu'elle détient dans ses livres, pour un montant de 3.637.239,77 euros.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Soutien à la filiale

Le principal actionnaire de la société Smalto, compte tenu des difficultés financières de celle-ci et en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement de ses comptes annuels et consolidés, s'est engagé :

- à ne pas demander le remboursement de ses prêts et comptes courants actuels et futurs jusqu'à fin avril 2023,
- à assurer le financement du plan de trésorerie du groupe qui présente des besoins de trésorerie à hauteur de 2.145 K€, et ce jusqu'à fin avril 2023. Ce financement comprend le paiement des loyers des locaux situés au 55 rue Pierre Charron pris à bail au 1er avril 2021.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Cet actionnaire est en mesure d'assurer un tel soutien dans les limites indiquées ci-dessus.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 003	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 159		
Installations générales agencements aménagements divers	10 242		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	135 300		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	147 702	
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	17 817 034		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	189 498		3 393
	TOTAL	18 006 533	3 393
	TOTAL GENERAL	18 177 237	3 393

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	23 003	23 003
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 159	2 159
Installations générales agencements aménagements divers		10 242	10 242
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		135 300	135 300
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	147 702	147 702
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations		17 817 034	17 817 034
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières		997	191 894
	TOTAL	997	18 008 928
	TOTAL GENERAL	997	18 179 633

Les autres participations sont composées uniquement des titres de participation de la filiale Francesco Smalto International que Smalto détient à 100%.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	23 003			23 003
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 159			2 159
Installations générales agencements aménagements divers	10 242			10 242
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	117 539			117 539
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	129 940			129 940
TOTAL GENERAL	152 943			152 943

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	3 000 000	1 000 000			4 000 000
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation	5 000				5 000
TOTAL	3 005 000	1 000 000			4 005 000
TOTAL GENERAL	3 005 000	1 000 000			4 005 000
Dont dotations et reprises					
d'exploitation					
financières		1 000 000			
exceptionnelles					

Les provisions pour dépréciation sur titres de participation correspondent aux provisions pour dépréciation des titres de la filiale Francesco Smalto International. Un complément de provision pour dépréciation pour 1M€ a été constaté au cours de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	191 894	0	191 894
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 734 928	2 734 928	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéficiaires			
Taxe sur la valeur ajoutée	620 711	620 711	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	33 753 751	0	33 753 751
Débiteurs divers	120 727	120 727	
Charges constatées d'avance	6 000	6 000	
TOTAL	37 428 011	3 482 366	33 945 645
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	10 518 588	518 628	9 999 960	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	320	320		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 364 874	1 364 874		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée	459 917	459 917		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	21 307 710	0		21 307 710
Autres dettes	2 443 674	2 443 674		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	36 095 083	4 787 413	9 999 960	21 307 710
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	0.1000	21 949 607			21 949 607

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et installations	Linéaire	3 à 6 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
Obligations convertibles	83 333	120	

Information sur les valeurs donnant accès au capital

L'assemblée générale du 10 juillet 2008 avait pris les décisions suivantes :

- Emission de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Chaque BSA donnait droit à une action ordinaire moyennant le versement de 0.02 euro. Au 31 mars 2016, 1 618 060 bons de souscription ont été exercés. Par conséquent, à la clôture, 102 965 940 bons de souscription étaient toujours en circulation. Les BSA ont été émis pour une durée de cinq années prorogée de cinq ans par l'assemblée générale du 2 juillet 2013 et doivent être exercés au plus tard le 2 juillet 2018 ;
- Emission de 83 333 obligations convertibles de 120€ de valeur nominale chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription, représentant un emprunt obligataire d'un montant total de 9 999 960€ remboursable. La durée de l'emprunt a été fixée à cinq ans remboursable in fine avec une rémunération annuelle de 3%. Chaque obligation donnait droit en cas de conversion à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro. Au 31 mars 2019, aucune obligation n'avait été convertie.

Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2011 a défini les ajustements sur les Bons de souscription d'actions et sur les Obligations convertibles du nouveau nominal des actions suite au regroupement :

Bons de souscription d'actions

Le contrat d'émission des Bons de souscription d'actions émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 1.4, qu'en « cas de regroupement ou de division des actions, le prix d'exercice sera ajusté dans les mêmes proportions en vue de maintenir les droits des titulaires de BSA, tels qu'ils existeront à l'issue de l'Assemblée, conformément aux mécanismes de protection des titulaires de bons prévus ci-après ».

Le Conseil du 5 octobre 2011 avait décidé, à l'unanimité, d'ajuster le prix d'exercice des Bons de souscription d'actions à la suite du regroupement décidé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2011 et de modifier l'article 1.4 contrat d'émission des Bons de souscription d'action en conséquence.

Ce nouveau prix d'exercice était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

- d'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;
- d'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;
- d'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

Obligations convertibles

Le contrat d'émission des Obligations Convertibles en Actions émises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 4.1 dernier alinéa qu'en « cas de division ou de regroupement d'actions, le nouveau nombre d'action qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération, sera déterminé en multipliant le nombre d'action qui pouvait être obtenu par conversion des OC avant le début de l'opération considérée, par le rapport [nombre d'actions composant le capital social après l'opération/nombre d'action composant le capital social avant l'opération]. Le prix d'exercice par action sera ajusté par le rapport inverse ».

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de modifier le nouveau nombre d'actions qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération de regroupement et de modifier l'article 3.2 du contrat d'émission des Obligations convertibles en actions en conséquence.

Cette nouvelle parité était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- la prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
- de constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
- d'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Les titulaires de BSA, réunis en Assemblée Générale le 23 février 2018, ont autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 29 juin 2023, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du même jour.

De même, l'Assemblée Générale des obligataires du 23 février 2018 a autorisé une

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

nouvelle prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 24 juillet 2023 et une nouvelle prorogation de la durée de la période de conversion des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2023, soit le 13 juillet 2023, telles que décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 23 février 2018.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	40 394
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	40 394

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	518 628
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 760
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	115 727
Total	685 115

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 000
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	6 000

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.			
Avances et acomptes sur immobilisations corpor.			
Participations	17 817 034		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	2 694 534		
Autres créances	33 753 750		
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes établissements de crédit	21 307 709		
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	17 800 879
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 254 619
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	16 546 260
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	16 546 260
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	1 017
Variation des provisions relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
Autres variations	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	16 547 277
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 017

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	1 017

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	852 686
Total	852 686

Le chiffre d'affaires réalisé par la société est composé essentiellement des refacturations des locations immobilières et des charges locatives y afférentes.

Répartition par secteur géographique	Montant
France	852 686
Total	852 686

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	500 677	380 137
Dont entreprises liées	200 679	380 137

Le résultat financier se solde par une perte de -1 121 K€ se décomposant en :

- + 380 K€ de produits financiers provenant principalement des intérêts sur compte courant avec sa filiale Francesco Smalto International
- et
- - 1 501 K€ de charges financières provenant d'une provision pour dépréciation des titres de 1 M€, charges d'intérêts sur emprunt obligataire de 300 K€ et d'intérêts sur compte courant de l'actionnaire de la société de 201 K€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 28.139 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SMALTO	SA	2 194 961	55 Rue P. Charron PARIS

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SMALTO
75008 PARIS

Page : 30

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - 5710 FRANCESCO SMALTO INTERN - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - françaises - étrangères - Participations non reprises en A - françaises - étrangères	11 272 671		100.00	17 817 034	13 817 034	33 373 614		2 307 507	4 919 081		